

Restauration scolaire

Le temps cantine du midi est organisé par et sous la responsabilité de la municipalité.



Les réservations des repas s'effectuent auprès du **pôle petite enfance, enfance, jeunesse** ou par téléphone au 05 65 77 68 07 jusqu'au mardi soir 17h30 pour réserver les repas de la semaine d'après.

Menus restauration scolaire

Téléchargez ici les menus de la cantine :

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment. Dans cette rubrique, consultez les menus, les modalités d'inscription et les tarifs.

Le meilleur pour vos enfants

Les cantines de la Ville d'Onet sont soucieuses d'apporter à tous les enfants une restauration responsable et de qualité. Pour cela, les menus des restaurants scolaires de la Commune sont élaborés en tenant compte de la Loi EGAlim (Etats Généraux pour l'alimentation) qui a pour objectif une alimentation saine et accessible à tous en :

- Privilégiant la collaboration avec des agriculteurs locaux enfin de permettre aux enfants de consommer une alimentation équilibrée, sûre et durable

Infos : Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés doivent inclure 50% de produits possédant un signe de qualité ou labellisé (label rouge, bleu blanc cœur...) dont 20 % de produits bio, l'obligation est faite d'acquérir des produits issus du commerce équitable.

- Proposant aux enfants au moins une fois par semaine un menu végétarien incluant des protéines végétales ou animales (œufs, produits laitiers)
- Mettant fin à l'utilisation de bouteilles, couverts, assiettes et verres en plastique dans une démarche éco responsable sensibilisant par la même occasion les enfants à ces questions environnementales

Pour s'inscrire à la restauration scolaire

La fréquentation des restaurants scolaires de la Ville d'Onet-le-Château est soumise à une inscription préalable, valable pour l'année scolaire en cours.

Remplissez le dossier d'inscription et communiquez-le au Service petite enfance, enfance et jeunesse.

Réservations des repas

Une fois l'inscription de votre enfant effectuée, il s'agira de préciser les jours de la semaine où votre enfant déjeunera à la cantine en remplissant la fiche de restauration scolaire. Vous avez la possibilité de réserver de façon ponctuelle ou annuelle, tout en respectant les délais d'inscription et d'annulation.

Modification des réservations des repas

En cas d'imprévu, vous pourrez modifier votre réservation (annulation ou réservation supplémentaire) en prévenant le service de la restauration scolaire au plus tard le mardi précédent la semaine au cours de laquelle les repas sont réservés.

Toute modification de réservation intervenant hors de ces délais pourra faire l'objet d'une facturation ou d'une majoration dans les conditions prévues ci-après.

Les tarifs de la restauration scolaire

Selon les tranches du Quotient Familial

TARIFS
APPLICABLES
AU 1er
septembre 2021
(susceptibles
d'évolution en
cours d'année)

Tranche 1 si montant < à 4 000 €	Tranche 2 si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	Tranche 3 si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	Tranche 4 si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	Tranche 5 si montant > à 17 000 €	Tarif adulte
1.92€	2.27€	2.69€	3.28€	3.90€	4.45€

Une majoration de 2 € par repas sera appliquée pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus par le règlement intérieur.

Pour régler la cantine

Le paiement s'effectuera chaque début de mois pour le mois précédent. Vous recevrez votre facture de la Trésorerie Principale de Rodez environ 10 jours après la fin du mois concerné.

- Tout repas réservé sera facturé sauf présentation d'un justificatif médical dans les 48 heures ou annulation au plus tard le mardi de la semaine précédente.
- Tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais fera l'objet d'une majoration tarifaire de 2€ par repas.

La Ville d'Onet-le-Château vous propose une solution pratique : le prélèvement automatique. Vous pouvez ainsi payer les factures de restauration scolaire en toute simplicité, vous n'avez plus de chèque à envoyer.

L'autorisation de prélèvement – disponible en téléchargement ci-après – est à renvoyer en Mairie au service Restauration scolaire accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou postal) :

Vous avez besoin d'être accompagné dans cette démarche ?



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/vivre-a-onet/enfance/restauration-scolaire/>